

Accompagnement validation des acquis

La richesse de l'expérience acquise au travers de différentes pratiques ou parcours professionnels témoigne des possibilités qu'offrent les situations sociales de développer les compétences de chacun. Des dispositions légales et réglementaires offrent la possibilité de faire valider ces acquis provenant de la confrontation quotidienne de l'acteur avec un environnement technique, économique et humain.

Le service commun de la Formation Continue de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et toutes demandes d'informations concernant la mise en œuvre de ces procédures de validation en cohérence avec votre projet personnel et/ou professionnel.

 [Télécharger la plaquette « Validation des acquis » \(PDF - 1.1 Mo\)](#)